



Eulmont, 14 juillet 2019

André LEFEBVRE  
Président de la FNAPOG  
Meurthe et Moselle / Vosges

Départements 54-88

Mesdames, Messieurs les Parlementaires

Depuis près de 15 ans, j'écris aux députés de la 1<sup>ère</sup> circonscription à laquelle j'appartiens pour leur demander d'intervenir afin que la scandaleuse discrimination qui frappe les orphelins de guerre - pupilles de la nation soit réparée, en ma qualité tantôt de Président national tantôt de Président Régional 54-88, comme actuellement.

Tous les Députés de votre circonscription m'ont répondu, et sont intervenus, la dernière en date étant Mme Chaynesse Khirouni ;

Or, je constate que, à ce jour, vous n'avez pas daigné répondre à ma lettre du 15 mai 2019 que je vous ai adressée.

Mes camarades consultés, particulièrement notre "groupe des 80", dont le père ou la mère parfois les deux a été reconnu "Mort pour la France" s'étonnent de votre silence que nous ne comprenons pas.....

Certes, l'examen de votre appartenance aux Commissions de l'Assemblée, nous révèle que vous n'appartenez ni à la Commission de la Défense Nationale, ni à celle des Finances de l'Economie Générale et du Contrôle Budgétaire.....

Mais tout de même, vous aviez l'occasion, sur la base de ma lettre très circonstanciée que j'annexe à la présente, d'être à l'origine où d'une énième question écrite, ou d'une PPL, voire demander un examen sous forme d'une question orale à l'Assemblée.

Or, les bons sentiments ne suffisent pas et le "groupe des 80" demande désormais une implication forte de votre part à l'instar des réponses reçues des Députés Thibault Bazin, Laurent Garcia, ou encore Fabien Di Filippo pour la Moselle, sans parler de la remarquable lettre commune des 4 députés du Doubs et du soutien accordé à l'occasion des élections européennes par M. Laurent Wauquiez dans sa lettre du 27 mars 2019.

Sans forcer le trait, votre groupe Renaissance par un courrier du 16 mai 2019 n'a-t-il pas écrit, en substance, à notre Présidente Nationale à propos des Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre, que nous pourrions compter..... **SUR NOTRE SOUTIEN ET NOTRE ENGAGEMENT AFIN DE LEUR GARANTIR UNE RECONNAISSANCE A LA HAUTEUR DE LEUR DOULEUR.**

La **DOULEUR**...Voilà le grand mot lâché.....

Bien sûr que notre demande de reconnaissance se fonde sur la douleur..... Une douleur enfouie par la force du temps, mais réveillée aussi forte qu'originellement, et par qui ? par l'Etat qui, par ses décrets 2000-657 du 13 juillet 2000 et 2004-751 du 27 juillet 2004, a fait une inacceptable discrimination entre

ceux qui sont Morts pour la France et dont le nom, qui figure sur chaque Monument aux Morts des communes de France, interpelle naturellement et constamment la classe politique en lui rappelant son devoir d'Égalité et de Justice prévus par l'article 2 de notre Constitution.

**Il ne nous est pas possible sauf à nous renier de ne pas demander réparation suite à cette faute de l'État.**

Nous l'avons fait depuis 15 ans, nous heurtant à la citadelle technocrate du pouvoir, mais soutenu par le Corps Législatif : 34 propositions de Loi, des centaines et des centaines de questions écrites et des réponses où l'on peut déduire sans être péjoratif qu'une motivation exclusivement financière se fonde sur notre disparition prochaine.

Mais voilà, les derniers vivants de la Garde sont toujours là et profiteront de toute élection politique pour se faire entendre : *Ultima Verba*..... S'il n'en reste qu'un je serais celui-là (Victor Hugo).

Et pourtant, nous avons dit que nous souhaitions une reconnaissance équitable, déconnectée des décrets de 2000 et 2004 que nous ne contestons pas mais que nous jugeons insuffisants, pour vraiment faire notre deuil. Nous avons même fait une proposition fondamentalement valable et indolore pour l'État : la parution d'un texte sur les bénéficiaires de la Française des Jeux..... Réponse négative.

Et pourtant encore, voulant balayer le fallacieux prétexte financier (Mme Geneviève Darrieussecq Secrétaire d'État parlait encore récemment d'une dépense de 2 milliards) nous avons demandé un recensement que nous avons fait acter dans les propositions du Grand Débat.

Ce recensement avait été demandé par un amendement approuvé par l'Assemblée Nationale à l'initiative de Mme Paola Zanetti et retoqué par le Conseil Constitutionnel au motif qu'il s'agissait d'un cavalier budgétaire (PJ N°1)

La vérité, selon nous, est que le gouvernement ne veut pas rendre ce recensement possible car il prouverait qu'une reconnaissance équitable est tout à fait envisageable.

L'argent, l'argent..... Nous aimerions savoir comment a été utilisé celui (récupéré par l'État) suite à la disparition exponentielle des *Veuves de Guerre*, des *Anciens Combattants* et des *Orphelins de Guerre*. Une indication nous est donnée en examinant l'utilisation des crédits votés non utilisés en 2018 (CF - Loi 2018-1104 du 10 décembre 2018 - JO du 11 décembre 2018) On y constate que dans le budget des *Anciens Combattants* voté par le Parlement 22,5 millions d'euros n'ont pas été utilisés.

Nous demandons qu'à l'avenir les crédits de l'espèce soient grevés d'affectation spéciale pour nous accorder une reconnaissance équitable.

Pauvre France qui bafoue ainsi les fils de ses fils Morts pour la France.

La notion de Mort pour la France n'a pas été attribuée à la légère..... Une enquête a eu lieu par des autorités officielles à l'issue de laquelle une décision s'en est suivie, parallèlement à l'instruction par le tribunal civil de l'époque d'un dossier permettant l'attribution ou non de la qualité de Pupille de la Nation.

Quant on meurt pour la France et que les enfants acquièrent la qualité de Pupilles de la Nation, la messe devrait être dite. Or, pour justifier encore davantage la notion restrictive et subjective de barbarie, on invoque la notion de martyr (CF la réponse à de nombreuses questions écrites).

Ainsi en est-il pour les victimes des attentats..... Certes, ce sont des victimes innocentes, que l'on peut qualifier de martyrs..... Mais ce ne sont pas des Héros, j'affirme ici que nos parents Morts pour la

France sont à la fois des Martyrs et des Héros, car ils ont fait un acte positif et individuel pour leur pays où ont été victimes de bombardements massifs comme à Nantes ou le Calvados, par exemple.

Alors, pourquoi les Martyrs, victimes innocentes de circonstances dues au hasard bénéficient-ils d'une reconnaissance de la part de l'Etat et pas les Morts pour la France à la fois Martyrs et Héros.

Le fait du Prince pourrait en l'occurrence dans un Etat démocratique, faire l'objet d'un recours contentieux.

Devant le silence effrayant du Pouvoir, le défenseur des Droits, Jacques Toubon, m'a adressé une lettre en date du 15 avril 2015 (Réf DD/CS - PJ N°2) déclarant notamment :

**"Je tiens à vous informer que j'ai pris l'attache tant du Président de l'Assemblée Nationale que du Président du Sénat pour leur signaler ces différences de traitements"**

Alors, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, devant un Etat qui demeure sourd à un cri de plus en plus désespéré, montrez-vous les dignes représentants des défenseurs des justes causes qui ont fait l'honneur de notre pays.

Me permettant d'invoquer Voltaire et Zola, intervenez..... intervenez et que justice nous soit rendue de façon équitable.

Avec toute ma considération et toute mon espérance.

Le Président



André Lefebvre

Ancien Avocat

Orphelin de guerre – Pupille de la Nation (39/45)

Ancien Combattant – Algérie

Colonel Honoraire (Ancien Chef de Corps du 508è RTCA-et RR)

Médaille d'Argent des Services Militaires Volontaires

Officier de la Légion d'Honneur